

Partie 4. Les âges et les conditions de départ à la retraite

Cette quatrième partie du rapport est consacrée aux caractéristiques des individus lors de leur passage à la retraite en termes d'emploi, d'activité mais également d'âge.

Les taux d'emploi des seniors se redressent depuis le début des années 2000, sous l'effet des évolutions du marché du travail et des mesures portant sur le système de retraite. Les limitations d'activité aux âgés élevés liées à d'éventuelles difficultés de santé sont stables et relativement similaires quelles que soient les tranches d'âge (entre 55 et 69 ans). Les transitions de l'emploi à la retraite restent marquées par des périodes d'inactivité pour une proportion sensible des assurés mais la durée passée en emploi avant la retraite est en augmentation depuis 2003.

L'âge moyen de départ à la retraite augmente depuis la génération 1951 et devrait se stabiliser autour de 64,6 ans.

Chapitre 1. Les conditions du passage à la retraite

Le taux d'activité et le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) sont en augmentation depuis le début des années 2000, de façon plus rapide depuis 2011, sous l'effet notamment des réformes de retraite. Entre 2010 et 2025, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans a augmenté de 20,7 points, passant de 41 % à 61,7 %. Si la France se situe à des niveaux comparables aux autres pays avancés pour le taux d'emploi des 55-59 ans, elle reste à des niveaux bien inférieurs pour les taux d'emploi des 60-64 ans et 65-69 ans.

Le report de l'âge de départ à la retraite depuis 2010 s'est ainsi accompagné d'une augmentation de la durée passée en emploi avant la retraite, mais également, dans une moindre mesure, de la durée au chômage.

1. Une évolution favorable des taux d'emploi des 55-69 ans depuis le début 2000

Après une longue période de baisse, les taux d'emploi des 55-69 ans se redressent à partir du début des années 2000, à la fois pour les 55-59 ans, les 60-64 ans et les 65-69 ans. Ces évolutions sont marquées par une double accélération, d'abord entre 2000 et 2004, puis à compter de 2008.

Le taux d'emploi des 55-59 ans a progressé de plus de 28,8 points de pourcentage entre 2000 et 2025, passant de 50,4 % à 78,8 %. Entre 2000 et 2004, la hausse s'explique par un effet de structure démographique, avec l'arrivée progressive des premières générations nombreuses du baby-boom dans cette tranche d'âge²⁰⁰ et par une hausse significative de la participation des femmes au marché du travail. Ensuite, cette progression est le fait des modifications de dispositifs propres au marché du travail des seniors²⁰¹ et des effets de certaines réformes des retraites²⁰². À partir de 2011, enfin, elle résulte en grande partie des conséquences de la réforme de 2010²⁰³ (report de l'âge minimum légal) puis de celle de 2014 (augmentation progressive de la durée requise pour le taux plein conjuguée avec des entrées plus tardives sur le marché du travail pour les générations plus jeunes) et plus récemment de la réforme des retraites de 2023 (rehaussement d'un trimestre par année à partir du 1^{er} septembre 2023 de l'âge légal de départ à la retraite).

²⁰⁰ Les taux d'emploi diminuant très sensiblement à chaque âge entre 55 et 64 ans, l'arrivée des premières générations du *baby-boom* à l'âge de 55 puis 56, etc. ans augmente mécaniquement le taux d'emploi de la tranche d'âge considérée.

²⁰¹ Comme la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi (DRE) entre 2009 et 2012, la mise en extinction de divers dispositifs de préretraites avec financement public au cours des années 2000, ou bien encore le report à 70 ans de l'âge de mise à la retraite d'office.

²⁰² Notamment la restriction des conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue entre 2009 et 2012 et, en sens contraire, l'assouplissement des conditions d'accès à ce dispositif inscrit dans le décret du 2 juillet 2012.

²⁰³ Recul cadencé par palier de 4 puis 5 mois de l'âge minimum légal de départ à la retraite à partir de 2011, de 60 à 62 ans.

Le report des âges de départ à la retraite après 60 ans peut avoir des effets sur l'emploi avant 60 ans, les salariés et les employeurs confrontés à la perspective d'un maintien en activité prolongée modifient par anticipation leurs comportements (« effet horizon »)²⁰⁴. Les agents des catégories actives de la fonction publique qui peuvent liquider leurs droits avant 60 ans sont incités à prolonger leur activité par l'augmentation des exigences en termes de durée requise.

Pour les 60-64 ans, le taux d'emploi a augmenté de plus de 33,2 points entre 2000 et 2025. Il progresse de 2,0 points sur l'année 2025 pour atteindre 44,4 %, après une nette augmentation en 2024 (+ 3,4 points par rapport à 2023). Pour cette tranche d'âge, il s'agit d'un net retournement de tendance, tant pour les femmes que pour les hommes. Les personnes âgées de 60 ans à 64 ans sont en effet particulièrement concernées par l'ensemble des réformes des retraites qui augmentent l'âge effectif de départ à la retraite²⁰⁵. Néanmoins, le taux d'emploi de cette tranche d'âge se situe à un niveau bien inférieur à ceux des pays suivis par le COR (voir l'encadré ci-dessous).

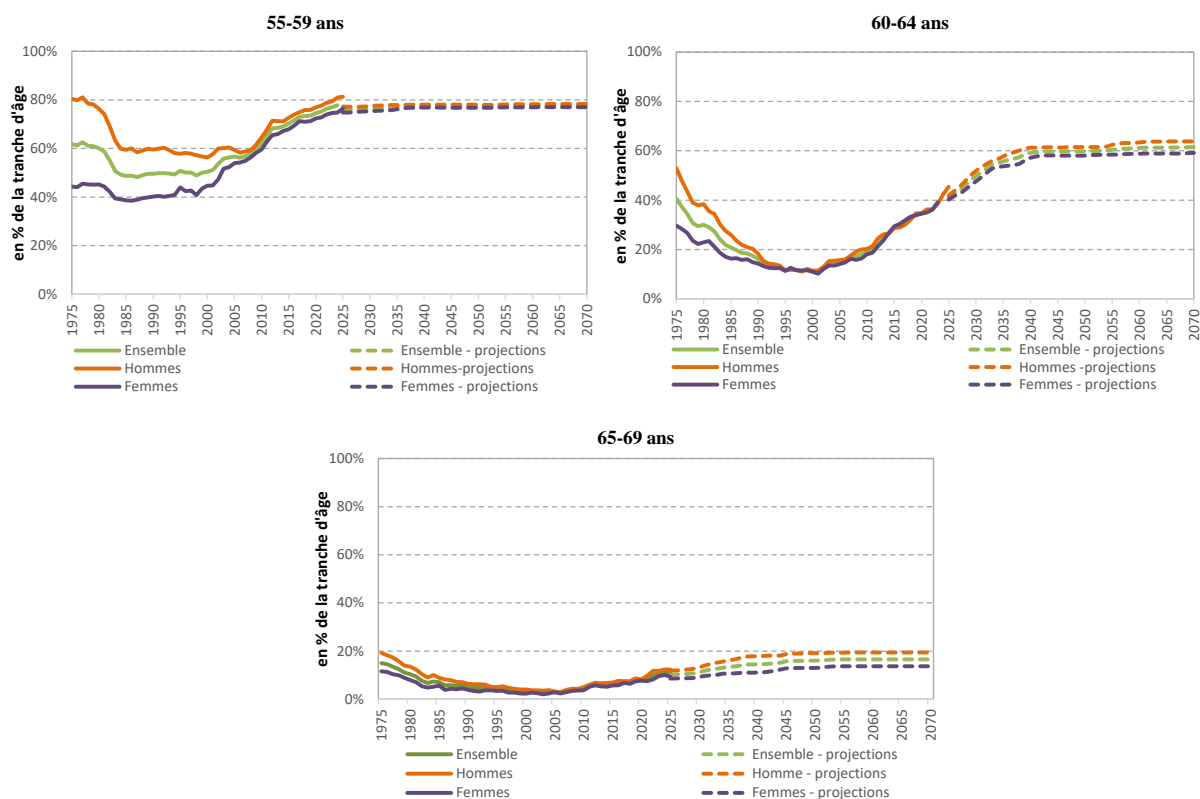
Enfin, **le taux d'emploi des 65-69 ans** demeure toujours faible, autour de 11 % en 2025 (9,4 % pour les femmes et 12,3 % pour les hommes). Après avoir progressé depuis le début des années 2000, il semble désormais se stabiliser à ce niveau depuis 2023.

L'emploi des seniors semble moins sensible à la conjoncture économique que l'emploi des actifs plus jeunes. Le taux d'emploi des 55-69 ans a ainsi continué d'augmenter depuis la crise de 2008. Les écarts de taux d'emploi entre les femmes et les hommes se sont par ailleurs nettement réduits avec le temps chez les 55-64 ans.

²⁰⁴ Aubert P. (2011), « L'effet horizon : de quoi parle-t-on ? », [document n° 6](#) de la séance du COR du 4 mai 2011 et Hairault JO, Langot F, Sopraseduth T, [Les effets à rebours de l'âge de la retraite sur le taux d'emploi des seniors](#), *Économie et Statistique*, Insee, 2007, pp.51-63.

²⁰⁵ La réforme des retraites 2023 a reporté l'âge d'ouverture des droits de deux ans à raison de trois mois par génération pour les assurés nés à partir du 1^{er} septembre 1961. Avec la suspension de la réforme des retraites prévue par la LFSS pour 2026, l'âge de 64 ans ne sera atteint qu'à partir de la génération 1969, au lieu de la génération 1968 initialement retenue.

Figure 4.1 – Taux d’emploi des 55-69 ans par tranche d’âge quinquennal



Champ : France, personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire

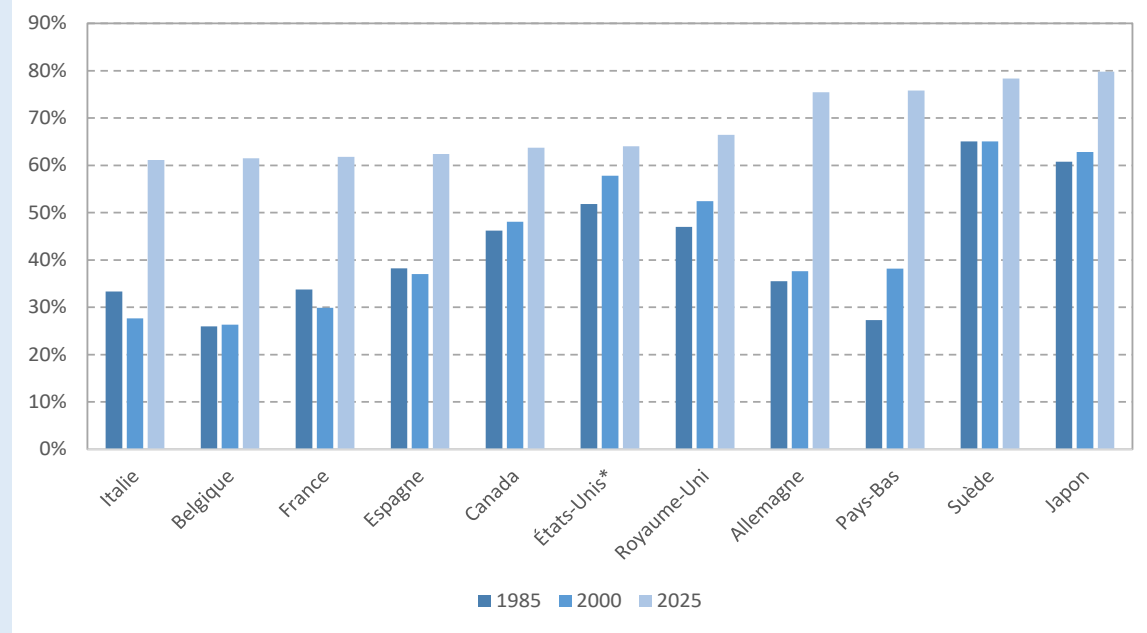
Note : données de 1975 à 2025

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2025, séries longues sur le marché du travail, calculs SG COR à partir de DG Trésor pour les taux projetés.

Comparaisons internationales du taux d’emploi des seniors

Entre 1985 et 2000, le taux d’emploi des 55-64 ans a reculé dans certains pays comme en France, en Italie ou en Espagne. Il est resté relativement stable sur la période dans les autres pays ou a connu une légère hausse à l’instar de l’Allemagne. Depuis le début des années 2000, le taux d’emploi des seniors est en hausse de façon assez marquée dans l’ensemble des pays suivis par le COR. Cette tendance est liée aux dispositions prises pour organiser un recul de l’âge de départ à la retraite qui ont pour conséquence d’augmenter le taux d’emploi des seniors.

Figure 4.A – Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans en 1985, 2000 et 2025 (en %)



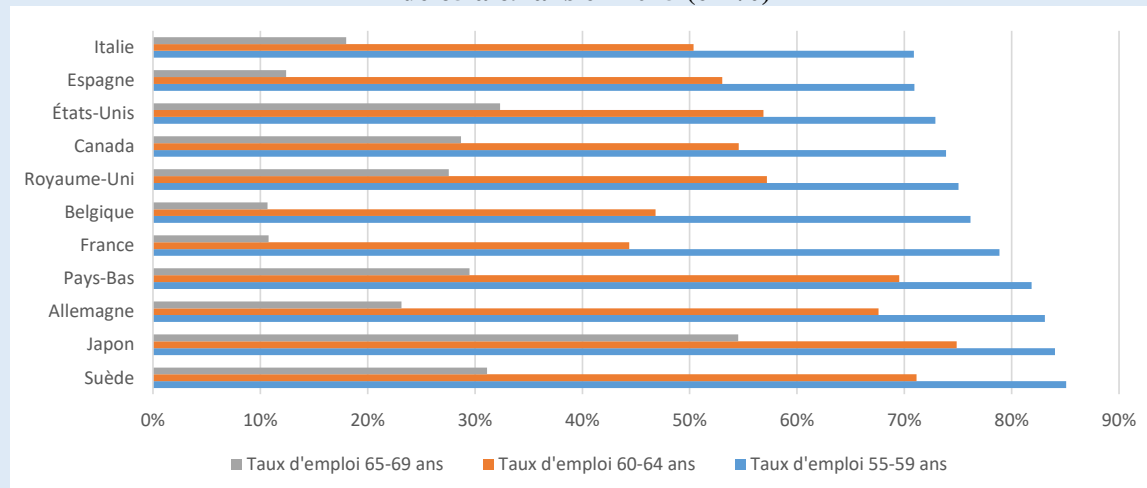
Lecture : En Italie, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans était de 33,4 % en 1985, 27,7 % en 2000 et de 61,15 % en 2025.

Source : OCDE, base de données sur le taux d'emploi, dernières données disponibles en 2025, sauf États-Unis (2024).*

Des écarts importants subsistent néanmoins entre pays. Le taux d'emploi des 55-64 ans atteint, en 2025, 79,8 % au Japon et 78,3 % en Suède, contre 61,8 % en France, 61,5 % en Belgique et 61,1 % en Italie.

La France se situe dans la moyenne européenne pour le taux d'emploi des 55-59 ans, mais demeure en retrait pour les 60-64 ans, avec un écart encore plus prononcé chez les 65-69 ans.

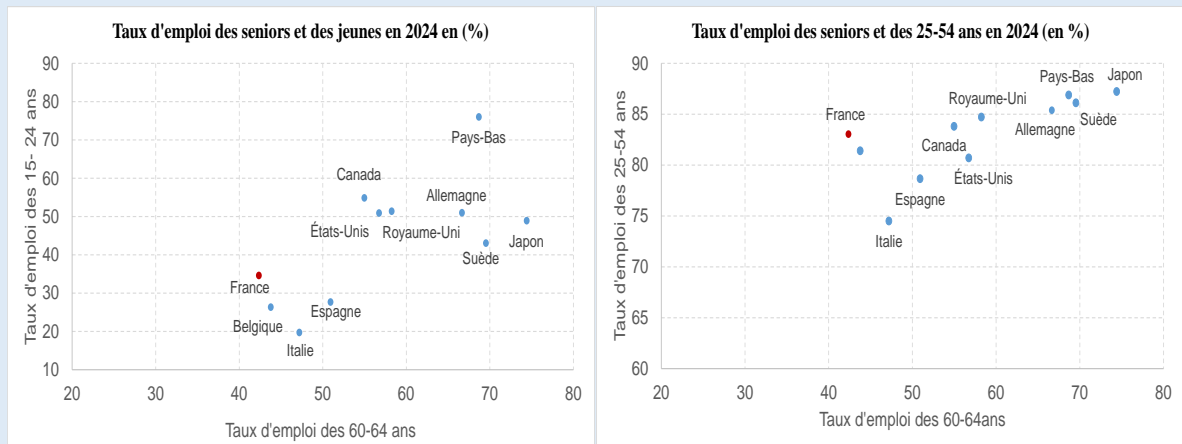
Figure 4.B – Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans et de 65 à 69 ans en 2025 (en %)



Source : OCDE.

Les comparaisons internationales révèlent que les pays où le taux d'emploi des seniors est le plus élevé sont également, dans l'ensemble, ceux où l'emploi des jeunes est le plus dynamique. Les analyses économiques soulignent en effet que dans les économies les plus performantes, la progression de l'activité et de l'emploi bénéficie simultanément aux différentes classes d'âge. En outre, les jeunes et les seniors occupent généralement des fonctions complémentaires plutôt que substituables, les seconds contribuant notamment à la transmission des compétences et de l'expérience.

Figure 4.C – Taux d'emploi des travailleurs âgés de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 60 à 64 ans en 2024

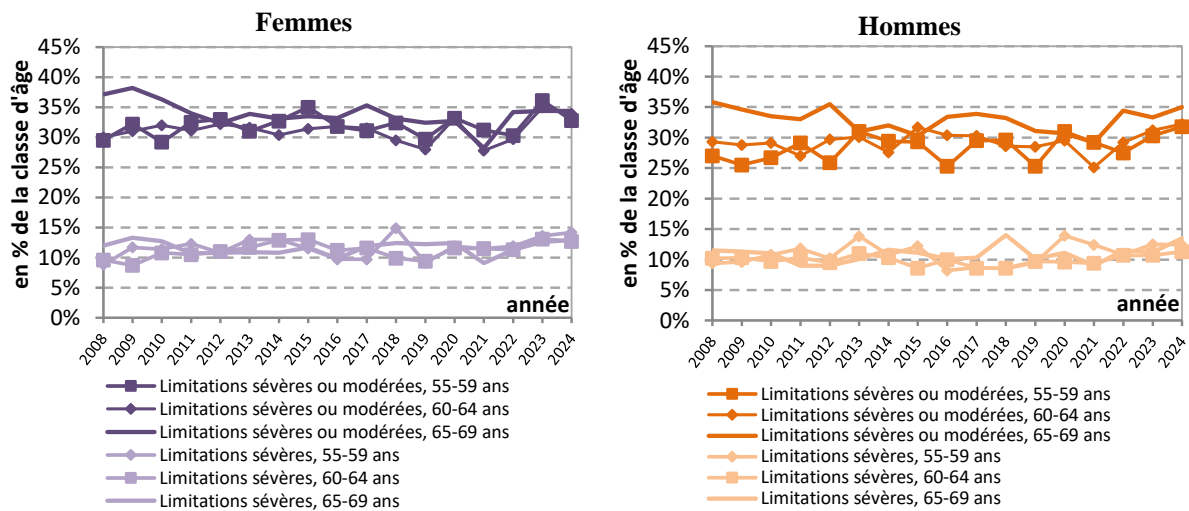


Source : OCDE.

2. Des limitations d'activité aux âges élevés (55-69 ans) stables et peu différenciées selon l'âge

D'éventuelles difficultés de santé aux âges élevés sont un obstacle au maintien dans l'emploi et doivent être prises en compte dans la réflexion sur l'âge de la retraite. Les limitations d'activité²⁰⁶ sur les trois tranches d'âge (55-59 ans, 60-64 ans et 65-69 ans) ont convergé et sont relativement similaires quelle que soit la tranche d'âge. Les limitations d'activité sévères ou modérées s'établissent à un peu plus de 30 % de la classe d'âge avec une proportion légèrement plus forte pour les femmes. La proportion de personnes ayant une limitation sévère d'activité s'établit à un peu plus de 10 % de la classe d'âge pour les femmes et les hommes.

²⁰⁶ Cf. Chapitre 1 de la partie 1 du rapport.

Figure 4.2 – Proportion de personnes ayant des limitations d'activité entre 55 et 69 ans

Champ : France entière.

Sources : Insee, Statistiques d'état civil et données issues de l'enquête SRCV, calculs Drees à partir de 2016.

Les personnes présentant des incapacités, c'est-à-dire fortement limitées dans leurs activités quotidiennes, passent, après 50 ans et avant leur départ à la retraite, nettement moins de temps en emploi que les personnes sans limitation d'activité (en moyenne 4,2 années contre 10,5 années en 2020, hors éventuels cumuls emploi-retraite), elles liquident leur retraite un peu plus tard que les personnes sans incapacité (62,7 ans contre 62,4 ans en moyenne)²⁰⁷. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles bénéficient moins des possibilités de départ anticipé à la retraite : en 2020, 34 % des personnes sans limitation d'activité sont déjà retraitées dans l'année qui précède l'âge légal minimal de droit commun, contre 24 % de celles qui sont limitées mais pas fortement et seulement 17 % des personnes handicapées. À 62 ans, la situation s'inverse et les personnes handicapées sont un peu plus nombreuses à être retraitées que celles sans incapacité grâce, notamment, aux possibilités de liquider ses droits à taux plein au titre de l'inaptitude au travail ou de l'invalidité. Après 50 ans, les personnes présentant des incapacités passent 8,5 années sans emploi ni retraite contre 1,8 année pour les personnes sans limitation d'activité.

²⁰⁷ « [Les personnes ayant des incapacités quittent le marché du travail plus jeunes mais liquident leur retraite plus tard](#) », Études et Résultats n°1143, Drees, février 2020.

Les incapacités deviennent théoriquement plus fréquentes avec l'âge, une personne sans incapacité à 55 ans peut subir des handicaps par la suite. Néanmoins, il apparaît que la part des personnes déclarant une limitation d'activité est relativement similaire pour la tranche d'âge 55-60 ans et pour la tranche d'âge 65-69 ans. On pourrait en déduire que l'état de santé se dégrade peu à ces âges de la vie. Il faut toutefois tenir compte d'un effet de « sélection » : les personnes les plus fragiles ont une probabilité de décès plus élevée. Par ailleurs, il faut aussi prendre en considération le caractère « relatif » des limitations – il est demandé aux répondants de déclarer des limitations relativement « aux activités que les gens font habituellement » : il est possible que, juste avant l'âge légal de départ à la retraite, les personnes se comparent aux individus qui sont encore en emploi, et peuvent ainsi se sentir davantage limitées dans les activités habituelles que quelques années plus tard, lorsqu'elles se comparent plutôt aux personnes retraitées.

Les proportions de personnes ayant des limitations d'activité entre 55 et 69 ans sont à rapprocher du taux de personnes ayant pris leur retraite pour inaptitude et invalidité : parmi les nouveaux retraités du régime général dont la pension a pris effet en 2024, 19 % ont obtenu une retraite à ce titre. Plus de la moitié d'entre eux sont d'ex-invalides, les autres relevant des dispositifs propres à l'inaptitude. Les femmes sont majoritaires au sein des nouveaux retraités partis pour inaptitude (56 %) ou invalidité (55 %).

3. Des transitions de l'emploi à la retraite marquées par des périodes d'inactivité, mais le temps passé en emploi des actifs à 50 ans augmente depuis 2003

Si des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d'emploi des seniors, la question des transitions vers la retraite reste prégnante car une proportion non-négligeable des assurés passe par des périodes d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ à la retraite (c'est-à-dire à la date de liquidation de leurs droits²⁰⁸).

3.1 Les situations sur le marché du travail entre 50 et 69 ans

Sur la période 2023-2025²⁰⁹, la proportion de personnes en emploi (à temps partiel, à temps complet ou en cumul emploi-retraite) à 50 ans s'élève à 84 %. Elle baisse en moyenne continûment jusqu'à l'âge de 61 ans où elle est de 55,5 %, soit une baisse de 28,5 points entre ces deux âges. Cette diminution est globalement compensée par la hausse progressive de la part des personnes à la retraite (+ 19,0 points entre ces mêmes âges), ainsi que par l'augmentation continue de la part des personnes inactives pour des raisons de santé (+ 8,0 points entre 50 et 61 ans). À 62 ans, la part de personnes en emploi s'élève à 37,8 % et a fortement augmenté par rapport à la période 2022-2024 (+ 3,4 points), en lien avec la montée en charge de la réforme des retraites.

²⁰⁸ Voir Annexe 6 – Lexique.

²⁰⁹ Pour une meilleure robustesse, les données concernant la situation sur le marché du travail par âge ont été moyennées sur la période 2023 à 2025.

À l'âge de 61 ans, près de 24,5 % des personnes ne sont ni en emploi ni à la retraite (NER)²¹⁰, une situation le plus souvent subie pour des raisons de santé ou de handicap²¹¹ : 3,8 % sont au chômage et 20,7 % sont inactives (dont 14,5 % sont des inactifs en mauvaise santé). À 62 ans, la proportion de personnes NER diminue à 14,7 % : 2,2 % au chômage et 12,5 % inactives. D'une part, les personnes sorties du marché du travail après 50 ans peuvent être incitées à liquider leur pension dès l'âge d'ouverture des droits. D'autre part, une frange des personnes inactives avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé, commence à liquider leurs droits à partir de 62 ans²¹².

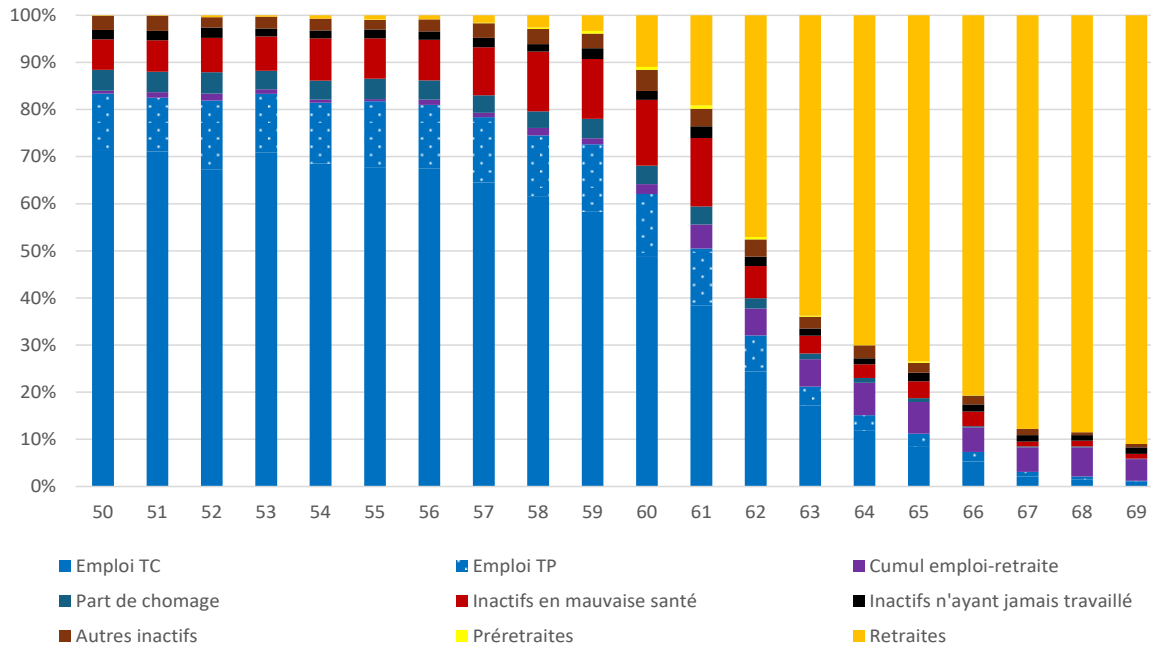
Cette part de personnes ni en emploi ni à la retraite baisse ensuite progressivement pour s'établir à 3,9 % à 67 ans, âge d'annulation de la décote, tandis que celle à la retraite ne cesse d'augmenter et atteint 87,8 %.

²¹⁰ Les niveaux de vie des seniors NER sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, de 23 % environ pour les chômeurs BIT et pratiquement 30 % pour les personnes dans le halo du chômage tandis que les autres inactifs se trouvent dans des situations moins défavorables (données 2013-2015, voir à ce sujet le [document n° 7](#) de la séance du COR du 21 novembre 2018). Leurs revenus proviennent plus souvent des revenus de remplacement (pensions d'invalidité, allocations chômage et préretraites) que l'ensemble des ménages de seniors ou de prestations sociales non contributives (aides au logement et minima sociaux, notamment AAH) (données sur les 53-69 ans, voir à ce sujet le [document n° 6](#) de la séance du COR du 21 novembre 2018).

²¹¹ Sources : Insee, Enquêtes Emploi 2023. Emploi, chômage, revenus du travail – Édition 2024, [La situation des seniors sur le marché du travail en 2023](#).

²¹² Pour les assurés en invalidité, par exemple, la pension de retraite pour inaptitude se substitue à la pension d'invalidité dès 62 ans. Cet âge d'ouverture des droits a été conservé par la réforme des retraites de 2023.

Figure 4.3 – Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé de 50 à 69 ans entre 2023 et 2025



Lecture : en moyenne, entre 2023 et 2025, parmi les personnes résidant en France et âgées de 60 ans, 48,8 % étaient en emploi à temps complet, 13,4 % en emploi à temps partiel, 2,1 % en cumul emploi retraite, 3,9 % au chômage, 14,0 % étaient des inactifs en mauvaise santé, 1,9 % étaient des inactifs n'ayant jamais travaillé, 4,5 % faisaient partie d'une catégorie d'inactifs non mentionnée précédemment, 0,6 % étaient en situation de pré-retraite et 11 % étaient à la retraite.

Champ : France entière (hors Mayotte), personnes de 50 ans et plus vivant en ménage ordinaire ; années 2023-2025.

Sources : Insee, Enquêtes Emploi ; calculs Dares.

3.2 Le temps passé en emploi entre 50 et 69 ans augmente depuis 2003

Même si une proportion non négligeable des personnes connaît encore en 2025 une période d'inactivité entre la cessation d'emploi et le départ à la retraite, le recul de l'âge effectif de départ à la retraite s'est accompagné depuis 2003 de plus de temps passé en emploi et de moins de temps en inactivité²¹³.

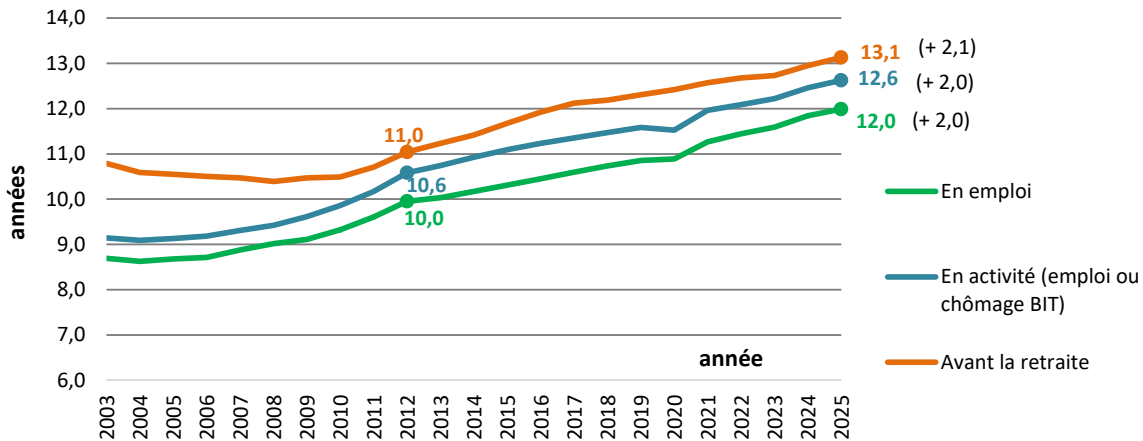
En 2025, un actif de 50 ans devait attendre en moyenne 13,1 années avant de liquider ses droits à la retraite et passait 12,6 années en activité entre 50 et 69 ans²¹⁴. Parmi elles, 12,0 étaient passées en emploi et 0,6 au chômage au sens du BIT. Depuis 2012, le temps passé en emploi, en activité et celui passé avant la retraite pour les personnes encore actives à 50 ans évoluent conjointement. Le temps passé en activité et celui passé en emploi progressent dans des proportions presque identiques (+ 2,0 ans respectivement) à celles observées pour le temps avant la retraite (+ 2,1 ans).

²¹³ C'est-à-dire le temps passé en dehors de l'emploi ou de la retraite, dit NER.

²¹⁴ Les calculs des durées moyennes en activité et en emploi entre 50 et 69 ans et de la durée moyenne avant la retraite sont effectués par analogie avec le calcul des espérances de vie en démographie. La durée moyenne en activité (en emploi) correspond à la notion d'espérance apparente en activité (en emploi), telle que définie par l'Insee. Il s'agit de la somme des taux d'activité (d'emploi) corrigés par âge fin entre 50 et 69 ans, c'est-à-dire des

Globalement, le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite s'est accompagné d'un recul presque aussi marqué de l'âge moyen de sortie de l'emploi.

Figure 4.4 – Durées moyennes en activité, en emploi et avant la retraite entre 50 et 69 ans



Lecture : dans les conditions d'activité, d'emploi et de retraite prévalant en 2025, 12,0 années sont passées en emploi en moyenne entre 50 et 69 ans (cumul emploi-retraite²¹⁵ compris), 12,6 années en activité au sens du BIT (c'est-à-dire en emploi ou au chômage au sens du BIT), et 13,1 années avant de liquider ses droits à la retraite. Champ : résidents en France métropolitaine hors personnes inactives avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé, données en moyenne annuelle (pour la durée moyenne en emploi et en activité) ; résidents en France (pour la durée moyenne avant la retraite).

Note : les durées en activité et en emploi correspondent à la notion d'espérance apparente d'activité et d'emploi, telle que définie par l'Insee²¹⁶. La durée avant la retraite est calculée à partir de l'âge conjoncturel de départ à la retraite²¹⁷ (voir le chapitre 1 de la partie 2).

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; Drees, EACR, EIR, modèle Ancêtre²¹⁸ et Trajectoire ; calculs SG-COR

taux d'activité calculés sur le champ des personnes encore en activité après 50 ans. La durée moyenne avant la retraite est calculée à partir de l'âge conjoncturel de départ à la retraite.

²¹⁵ Voir Annexe 6 - Lexique.

²¹⁶ L'espérance apparente d'activité représente la durée moyenne d'activité, en années, d'une génération qui serait soumise aux conditions d'activité observées sur la période courante.

²¹⁷ Voir Annexe 6 – Lexique.

²¹⁸ Ancêtre, EACR et EIR : voir Annexe 6 – Lexique.